

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 12 Novembre 2018

L'an deux mille dix-huit et le douze novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : 05 novembre 2018.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 10
Votants : 13*

Résultat du vote : Pour : 13 Contre : 00 Abstention : 00

Présents : M. VOLLE – Mme CROZIER – Mme BEUGNET – M. HILAIRE – M. GAUTHIER – M. CORNET – M. BOUNIARD - Mme PIQUEMAL – Mme PEREZ - Mme GRENIER.

**Excusés : Mme LEBRAT a donné procuration à Mme CROZIER.
M. JOLLIVET a donné procuration à M. GAUTHIER.
M. EUVRARD a donné procuration à M. BOUNIARD.**

Absents : M. RIFFARD – Mme RAMUS.

Mme GRENIER a été élue secrétaire.

Objet : Budget voyages scolaires 2018/2019.

Considérant la volonté de la Commune de maintenir sa démarche de soutien aux écoles communales (école maternelle publique, écoles élémentaire publique et école privée sous contrat) afin d'alléger la participation financière des parents concernés.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer à chaque établissement une subvention pour les voyages et sorties scolaires qu'ils organisent tout au long de l'année.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** d'attribuer à chaque école une subvention pour les voyages scolaires en fonction de leur effectif à chaque rentrée scolaire.

- **FIXE** les modalités d'attribution comme suite :
 - o Tarif par enfant de classe de maternelle : 15.00 € par an.
 - o Tarif par enfant de classe de CP/CE1/CE2 : 20.00 € par an.
 - o Tarif par enfant de classe de CM1/CM2 : 25.00 € par an.
 - o Prise en charge uniquement des enfants d'ALBA LA ROMAINE.

- **FIXE** le montant pour l'école maternelle publique pour l'année scolaire 2018/2019 à 690.00 € pour 46 élèves.

- **FIXE** le montant pour l'école élémentaire publique pour l'année scolaire 2018/2019 à 1 805.00 € détaillé comme suit:
 - o Classe de CP : 280.00 € pour 14 élèves.
 - o Classe de CE1 : 380.00 € pour 19 élèves.
 - o Classe de CE2 : 340.00 € pour 17 élèves.
 - o Classe de CM1 : 325.00 € pour 13 élèves.
 - o Classe de CM2 : 500.00 € pour 20 élèves.

- **FIXE** le montant pour l'école privée Saint Régis pour l'année scolaire 2018/2019 à 445.00 € détaillé comme suit:
 - o Classe de maternelle : 150.00 € pour 10 élèves.
 - o Classe de CP : 20.00 € pour 1 élève.
 - o Classe de CE1 : 60.00 € pour 3 élèves.
 - o Classe de CE2 : 40.00 € pour 2 élèves.
 - o Classe de CM1 : 75.00 € pour 3 élèves.
 - o Classe de CM2 : 100.00 € pour 4 élèves.

- **PRÉCISE** que les subventions seront versées en une seule fois sur le compte des coopératives scolaires pour les établissements publics et à l'OGEC pour l'école privée.

- **DEMANDE** que les écoles informent les familles sur la participation de la Commune aux sorties scolaires.

- **DEMANDE** que les écoles nous fournissent un bilan d'activités et financier des voyages

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 12 novembre 2018.

REÇU A
LA PRÉFECTURE LE

14 NOV. 2018

POUR COPIE CONFORME,
Alba La Romaine, le 13 novembre 2018
LE MAIRE,
André VOLLE.

